

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal n° 06/2018 du vendredi 07 septembre 2018

à 19 heures 30, (Salle du Conseil)

L'an deux mille dix-huit, le vendredi sept septembre, à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 31 août 2018, S'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy PASQUET, Maire. Nombre de membres afférents au Conseil: 15; Nombre de membres en exercice: 15; Nombre de membres présents: 11 Présents: Guy PASQUET - Jean-Marc AUDOIN - Michel QUOD - Dominique MAUREL - : Evelyne COUTRAS - Pascal PRIOUZEAU - Marie-Bernadette MARTINEZ - Nathalie PEYREMOLE - Isabelle ARNAUDY - Marie-Claire CAILLE - Daniel CHARGE Absents excusés: Christophe VALLADE (pouvoir à P. PRIOUZEAU) - Marie-José BELLOT (pouvoir à MB. MARTINEZ) - Corine BOIN - Dominique SOULARD (pouvoir à D. CHARGE) Madame Nathalie PEYREMOLE a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :
- Du 06 juillet 2018.

Ordre du jour :

1. Longère : avenants

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT01- DE

Objet: Longère - avenant

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de valider les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

• Approuve les travaux concernés par l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant TTC
3 – Menuiseries aluminium	SAS BIRON	- 6 030.00
5 – Carrelage	SARL MALHOUROUX	- 2 864.14
10 – VRD	BASTERE FRERES	6 386.70

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT02- DE

Objet : Longère - Equipement

Monsieur le Maire présente les devis d'équipement complémentaires nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque, agence postale et chaufferie :

Fourniture et pose de Cimaises (affichage)
 Remplacement de l'ordinateur d'accueil
 Fourniture et pose de moyens d'extinction et divers
 Fourniture et pose de plan incendie
 1 328.17 € TTC
 548.00 € TTC
 616.64 € TTC
 539.04 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- Approuve les acquisitions citées ci-dessus pour un montant total de 4 031.85 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT03- DE

Objet : Bibliothèque - Demande de subvention pour l'acquisition de mobilier

Monsieur le Maire rappelle que le mobilier de la bibliothèque doit être complété, lors de la séance du 06 juillet dernier, le prestataire a été retenu. Monsieur le Maire précise qu'il est possible de solliciter une aide financière du Département. Le prix de l'acquisition est de :

e prix de l'acquisition est de :

Mobilier: 13 034.77 € HT
 Cimaise: 1 106.17 € HT

Soit un total de 14 140.94 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- **Décide** de d'acquérir le mobilier pour un montant de 14 140.94 € HT, dans le courant de l'année 2018,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès
 - Du département.
- Approuve le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FONDS	MONTANT SOLLICITE	TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT
Département	4 242.28	30.00
Autofinancement	9 898.66	70.00
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	14 140.94	100.00

[•] Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

2. Mairie: travaux

Travaux

<u>DELIBERATION</u> affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907– 2018SEPT04- DE

<u>Objet</u>: Mairie – avenant

Monsieur le Maire présente les travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de valider les propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

• Approuve les travaux concernés par l'avenant :

Lot	Entreprise	Montant TTC
Maître d'œuvre	ARCHI'TEXTURE	4 214.09

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de choisir le type de sol de chaque pièce :

- Pour le rez-de-chaussée : le conseil décide d'apposer du bolon dans la salle des mariages et la salle du conseil municipal et de mettre du carrelage sur les autres parties,
- Pour l'étage : le conseil décide de mettre du parquet partout à l'exception de la salle des archives qui sera carrelée.

Monsieur le Maire indique qu'il conviendra d'organiser les travaux.

Financement

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2018
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018

n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT05- DE

Objet : Agrandissement mairie - demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 26 janvier 2018, il a été accepté de réaliser des travaux d'agrandissement de la mairie et de solliciter des aides financières.

Le dossier au titre de la DETR n'a pas été accepté pour l'année 2018 en raison du budget de l'Etat, celui du Département est toujours en cours dans l'attente des devis accepté.

Le coût prévisionnel des travaux a été fixé de manière définitive à 252 516.10 € HT, soit 303 019.32 € TTC.

Il indique qu'il est possible de redéposer un dossier pour solliciter des aides financières de certains organismes, à savoir :

- Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Département au titre du Fonds d'Aide pour la revitalisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) décide de :

- **Décide** de réaliser les travaux d'agrandissement de la mairie pour un montant de 252 516.10 € HT, montant qui sera affiné dans les prochains jours, dans le courant de l'année 2018-2019,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès
 - De l'Etat,
 - Du département.

• Approuve le plan de financement suivant :

ORIGINE DU FONDS	MONTANT SOLLICITE	TAUX DE PARTICIPATION % du montant HT
Etat	113 632.25	45.00
Département	88 380.64	35.00
Autofinancement	50 503.21	20.00
MONTANT TOTAL HT DE L'OPERATION	252 516.10	100.00

• Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

3. Epicerie: Travaux

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2018
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018
	n° 017-211701107- 20180907– 2018SEPT06- DE

Objet : Epicerie - réparation du toit terrasse

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le toit terrasse est fortement dégradé. Un devis de réparation a été sollicité.

Il donne connaissance de ce dernier pour un montant de 2 705.95 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) décide de :

- **Décide** de réaliser les travaux de réparation du toit terrasse de l'épicerie pour un montant de 2 705.95 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire indique également un problème de climatisation. Les fortes chaleurs et les équipements ont contribué largement à ce dysfonctionnement.

4. Eglise: Travaux

Monsieur Quod présente les devis de réparation de toiture. Monsieur le Maire indique que ce dossier sera étudié ultérieurement, après renseignements complémentaires.

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2018
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018
	n° 017-211701107- 20180907– 2018SEPT07- DE

Objet : Eglise - Réparation du campanaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le campanaire est fortement dégradé. Un technicien a relevé les anomalies suivantes :

- Moteur de mise en volée de la cloche ne fonctionne plus
- Taux d'usure de la cloche au point de de frappe est de 11 à 12 %
- Les anses de la cloche et le joug sont usés

Sur cette base, le devis de réparation s'élève à 7 025.75 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) décide de :

- Décide de réaliser les travaux de réparation du campanaire pour un montant de 7 025.75 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

5. Logement communal 4: travaux

Des devis de réparation sont en cours de préparation. Le budget est estimé à environ 10 000 €.

6. Cimetière

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2018
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018
	n° 017-211701107- 20180907– 2018SEPT08- DE

Objet : Cimetière - réparation du mur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été décidé lors d'une précédente réunion, le 18 mai 2018 la rénovation du mur du cimetière. Cependant un autre nécessite également des travaux. Un devis a été sollicité pour ce projet :

Prestataires	Montant HT
Entreprise Bureau Construction	8 901.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) décide de :

- **Réaliser** les travaux de rénovation du mur du cimetière,
- Retenir l'entreprise Bureau Constructions pour un montant de 8 901.00 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7. Renouvellement membre commission de suivi de site Sotrival

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2018
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018
	n° 017-211701107- 20180907– 2018SEPT09- DE

Objet : Renouvellement des délégués communaux au Comité de Suivi de Site de Clérac

Monsieur le Maire signale au Conseil, qu'il y a lieu de procéder à la désignation de deux représentants de la commune (un titulaire et un suppléant) afin de procéder au renouvellement du Comité de Suivi de site pour le Centre de stockage de la

société SOTRIVAL de la commune de Clérac.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) désigne :

- Monsieur Guy PASQUET délégué titulaire ;
- Et Madame Marie-Claire CAILLE, délégué suppléant

Membres des comités de suivi de site du centre de stockage de la société SOTRIVAL de la commune de Clérac.

8. Défense incendie

<u>DELIBERATION</u> affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT10- DE

Objet: Défense incendie - réparation

Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du passage de la RESE pour la vérification de la conformité des points de défense incendie, tous les points sont conformes mais certains nécessitent des travaux de réparation, principalement sur les coffrets. La somme totale de ces réparations s'élève à 6 271.20 € TTC.

Il propose d'effectuer les réparations des bornes incendies les plus endommagées et remplacer le coffre poteau incendie sur une borne sur un passage fréquent, à savoir :

Le petit lusseau (la plus abîmée)
 Angenin
 1 119.60 € TTC,
 998.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- Décide de procéder à la réparation des deux bornes incendies citées ci-dessus pour un montant total de 2 118.00 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9. Jeux plein air : renouvellement

DELIBERATION	affichée le 13 septembre 2018
	Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018
	n° 017-211701107- 20180907– 2018SEPT11- DE

Objet: Jeux plein air - remplacement des jeux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que certains jeux situés dans l'aire face à l'école présente des signes de faiblesse et d'usure. Il convient de les remplacer. Monsieur PRIOUZEAU est en cours d'élaboration de devis. Le budget estimatif de remplacement des jeux comprenant trois jeux à ressort, un tourniquet et une cabane en bois s'élèvent à environ 7 000.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- Décide de procéder au remplacement des jeux situés dans l'aire de jeux pour un montant estimatif e 7 000.00 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à choisir le prestataire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur PRIOUZEAU propose également l'installation d'une tyrolienne qui pourrait être placée en bas de l'étang des prés de Réaux. Le conseil municipal remet cette décision ultérieurement.

10. Association communale : demande de subvention

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907— 2018SEPT12- DE

Objet : Attribution de subvention à une association

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'association Teurlay Environnement Théâtre souhaite l'attribution d'une subvention du fait de l'organisation d'un atelier théâtre durant l'été.

Monsieur le Maire propose au conseil de lui verser une subvention de 1 400.00 €.

Cette subvention s'inscrit à l'article 6574.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (15voix pour) :

- **Décide** de verser une subvention de 1 400.00 € à l'association Teurlay Environnement Théâtre.
- **Décide d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir cette dépense.

11. Ecole : demande de subvention sortie scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier du directeur de l'école sollicitant des aides financières :

- Sortie scolaire à l'Ile d'Oléron classe CM1-CM2 : 3 000 €
- Participation entrée cinéma, spectacle CARFD, sortie de fin d'année pour toutes les classes sauf les CM1-CM2

Le conseil municipal émet un avis favorable au financement de ces sorties pédagogiques.

Monsieur le Maire présente le devis de peinture du terrain de l'école, souhaitée par l'équipe enseignante (délimitation d'un terrain de sport et d'une piste cyclable) pour un montant de 3 500 €. Au vu du montant, le conseil municipal décide de ne faire que le terrain de sport.

12. <u>Droit de préemption urbain : information d'une vente</u>

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal qu'une maison située route de la Faïencerie sera prochainement en vente aux enchères, cette habitation se trouve dans le zonage du droit de préemption. La mise à prix est de 24 000 €. Le conseil ne souhaite pas préempter.

13. Questions diverses

A. Location

<u>DELIBERATION</u> affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT13- DE

Objet : Immeuble Place des Lauriers - Remboursement des frais

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'un des anciens locataires partis courant mars dernier est parti du logement en réalisant une demande de résiliation de son contrat d'électricité. Cette action a entraîné des frais de remise en service de ce compteur pour le nouveau locataire. Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de cette mise en service en remboursant directement au locataire concerné, soit 24.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- Donne son accord pour prendre en charge les frais de mise en service EDF qui seront payés au locataire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

B. Tennis

Monsieur le Maire indique que l'association du Tennis ne fonctionne plus, que ces membres ne sont plus connus, le compte est créditeur. Il convient de répartir cette somme entre les différentes associations communales. Monsieur MAUREL est chargé de ce dossier.

C. Matériel

DELIBERATION affichée le 13 septembre 2018

Accusé de réception Préfecture le 14 septembre 2018 n° 017-211701107- 20180907- 2018SEPT14- DE

Objet : Acquisition de matériel

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un aspirateur à feuilles pour les services techniques.

Monsieur QUOD présente les différents devis et propose de retenir l'entreprise TARDY pour un montant de 4 952.40 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour) :

- **Décide** d'acquérir un aspirateur à feuilles pour un montant de 4 952.40 € TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur QUOD indique que des devis d'acquisition d'un nouveau tracteur sont en cours pour remplacement d'un autre. Le budget maximal est d'environ 20 000.00 € HT.

D. LGV - Mission bruit

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre cadre.

Ce dernier rappelle les faits. Neuf points de mesure qui rentraient dans la législation ont été contrôlés.

Les objectifs de la mission sont les suivants avec proposition de calendrier :

- Nécessité d'apposer des compléments de protection au-delà de la règlementation
- Proposition de rachat de propriété.

Plusieurs questions se posent également :

- Quel sera le financement ?
- Une évolution règlementaire sera-t-elle proposée ?

La commission déléguée par l'Etat viendra le 21/09 prochain.

Monsieur le Maire rend compte de la réunion avec les administrés pour savoir quel site mettre en avant lors de la visite de cette dernière.

E. Salle des Associations

Monsieur le Maire rappelle que cette salle est mise à disposition des associations. Il souhaite qu'un point sur les assurances de ces dernières soient faites.

F. Demande d'un administré

Monsieur FRADON sollicite la commune. Ce dernier possède une collection d'outils, il souhaite s'en séparer et la céder à la collectivité. Le conseil municipal émet un avis défavorable car il n'y a plus de places dans le musée.

G. Document unique

Monsieur le Maire indique que le document unique, document obligatoire, est en cours d'élaboration avec la collaboration de la CDCHS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.